

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 4 mai 2022

### INVESTIGATION SUR UNE POSSIBLE POLLUTION DES SOLS À L'EXTÉRIEUR DU SITE DE L'ANCIENNE FONDERIE « AUTOCAST » A BLERÉ

#### RÉUNION D'INFORMATION DES RIVERAINS

Mardi 29 mars 2022, lors d'une réunion relative à la requalification de la friche industrielle de l'ancienne fonderie AUTOCAST, située sur la commune de Bléré, le bureau d'étude SOCOTEC a fait part de résultats d'analyse sur quatre prélèvements-témoins réalisés sur un chemin communal à l'extérieur site.

Les prélèvements de terre et de végétaux ont laissé apparaître la présence de composés métalliques tels que le plomb, le cuivre et le zinc, ainsi que d'hydrocarbures aromatiques (HAP) et d'hydrocarbures totaux (HCT) à des concentrations dépassant les valeurs réglementaires de référence.

En application du principe de précaution, les services de l'État ont préconisé la définition d'un périmètre de prévention de 500 mètres autour de la fonderie au sein duquel ont été temporairement interdites, dans l'attente des résultats d'étude, la consommation d'aliments auto-produits (légumes du potager, fruits, œufs, viande de volaille et miel) et la consommation de l'eau des puits et forages domestiques.

Un arrêté préfectoral est intervenu en ce sens, après concertation avec les mairies de Bléré et La Croix-en-Touraine, le 22 avril 2022.

Cet arrêté est en vigueur jusqu'au 15 juin 2022. Cette échéance permet à la société SOCOTEC, mandatée par la mairie de Bléré – actuel propriétaire du site AUTOCAST – de réaliser des prélèvements de sols, de végétaux (et des eaux souterraines en présence de puits) chez les particuliers afin d'affiner la connaissance sur cette potentielle pollution.

Dans un premier temps, le protocole défini par SOCOTEC et validé par les services de l'État a prévu des prélèvements réalisés en 3 phases, dans un rayon de 200 m autour de l'ancienne fonderie sur la commune de Bléré, puis de 300 m voire de 500 m (Communes de Bléré et de La Croix-en-Touraine) si cela s'avère nécessaire en fonction du résultat des premières analyses.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans la rubrique « actualités ». Une adresse mail dédiée est également ouverte pour recueillir les informations et les questions sur ce sujet : [pref-pollution-fonderie-blere@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-pollution-fonderie-blere@indre-et-loire.gouv.fr)

**Contact presse  
Service départemental  
de la communication interministérielle**

**Une réunion d'information des riverains organisée par les communes, la préfecture et l'ARS se tiendra jeudi 12 mai 2022 à 19 h au centre LORIN, 2 rue Robert Dumoulin à La Croix en Touraine.**

-----

### **Rappel historique :**

L'installation d'une fonderie sur le site de Bléré date de 1922. L'activité de fusion du bronze a débuté en septembre 1960, le site était alors exploité par la société des « Fonderies WAELES ».

Cette société a poursuivi l'exploitation jusqu'en 2004, année de reprise du site par la société « APM-Bléré LAVAL », laquelle a été autorisée par arrêté du 7 octobre 2004 à poursuivre l'exploitation d'une unité de fabrication de pièces moulées en alliage ferreux (fontes et aciers) pour le moulage de petites pièces à destination du secteur automobile.

L'arrêté préfectoral du 12 avril 2006 a complété les prescriptions applicables à l'établissement APM-Bléré LAVAL.

La cessation d'activité du site AUTOCAST a été déclarée le 16 juin 2009.

Le site est depuis considéré comme un site orphelin au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le dernier exploitant ayant été placé en liquidation judiciaire.

### **Suivi du site en activité :**

Lorsqu'elle était en activité, la fonderie AUTOCAST faisait l'objet, comme tous les sites ICPE, d'un suivi par l'inspection des installations classées de la DREAL Centre avec des visites d'inspection régulières, selon le plan pluriannuel de l'inspection des installations classées. À ce titre, la dernière visite d'inspection du site en fonctionnement date du 15 juin 2007. Aucun écart n'avait été détecté en termes de rejets atmosphériques.

Dans le cadre de sa demande d'autorisation d'exploiter en 2004, la société APM BLERE LAVAL avait fourni une étude d'impact contenant un volet santé réalisé par le bureau d'étude NORISKO ENVIRONNEMENT en date du 12 juin 2003, qui précisait qu'« au regard des résultats de cette étude et en l'état actuel des connaissances en toxicologie et épidémiologie, les rejets atmosphériques de l'établissement de la Fonderie APM BLERE LAVAL ne présentaient théoriquement pas de danger pour les riverains. ». En l'absence de risque avéré lié aux rejets atmosphériques, une surveillance environnementale spécifique autour du site n'était donc pas justifiée.

### **Suivi du site orphelin :**

Suite à la cessation d'activité de la société AUTOCAST, après deux inspections de la DREAL relatives à la mise en sécurité du site, au regard de l'ancienneté du site, de la présence de remblais de sables de fonderie dans l'enceinte du site et des incertitudes sur son usage futur, un arrêté préfectoral du 27 septembre 2012 a instauré des servitudes d'utilité publiques qui conditionnent l'utilisation ultérieure de la fonderie AUTOCAST.

Cet arrêté impose en particulier la réalisation d'un diagnostic environnemental préalable à toute reconversion du site et interdit l'usage des eaux souterraines au droit du site.

### **Contact presse**

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Sous l'égide de la mairie de Bléré, un projet de reconversion du site de l'ancienne fonderie est en cours et a amené la réalisation de plusieurs études techniques (modélisation des crues du Cher, sondages sur l'ensemble du site de la fonderie et à l'extérieur, diagnostic structurel des bâtiments), afin de permettre une dépollution et une réhabilitation du site par étapes.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la préfecture : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Pollution/Pollution-hors-site-Ex-fonderie-de-Blere>

**Contact presse**  
**Service départemental**  
**de la communication interministérielle**

Emerentia FOUQUET / Coralie LELOUP  
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06  
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr